

**PRODUITS DANGEREUX: nouvel étiquetage: tableau de concordance (1)**

**DANGERS PHYSIQUES**

Classes de danger et catégories *	Éléments d'étiquetage NOUVEAU **			Éléments d'étiquetage ANCIEN		
Explosibles <ul style="list-style-type: none"> <li>Explosibles instables</li> <li>Explosibles, Division 1.1. jusqu'à 1.3.</li> </ul> Substances et mélanges autoréactifs, type A, B Peroxydes organiques, type A, B		H200 H201, H202, H203 H240, H241 H240, H241	Danger		(R2, R3)	Explosible
Explosibles, Division 1.4.		H204	Attention	pas de pictogramme	pas de classification	
Explosibles, Division 1.5		H205	Danger	pas de pictogramme	pas de classification	
Explosibles, Division 1.6				pas de pictogramme	pas de classification	
Gaz inflammables, catégorie 1 Aérosols inflammables, catégorie 1 Liquides inflammables, catégorie 1 Liquides inflammables, catégorie 2 Matières solides inflammables, catégorie 1 Matières solides inflammables, catégorie 2		H220 H222 H224 H225 H228 H228	Danger / Attention	 	(R12) (R12) R12 R11 (R11) (R11)	Extrêmement inflammable Facilement inflammable
Aérosols inflammables, catégorie 2 Liquides inflammables, catégorie 3 Aérosols inflammables, catégorie 2 Liquides inflammables, catégorie 3		H223 H226 H223 H226	Attention	pas de pictogramme pas de pictogramme, point d'éclair 56-60°C	(R10) R10 pas de classification	Inflammable
Liquides pyrophoriques, catégorie 1 Matières solides pyrophoriques, catégorie 1 Substances et mélanges qui au contact de l'eau dégagent des gaz inflammables, catégories 1, 2 et catégorie 3 Substances et mélanges autoréactifs type B Substances et mélanges autoréactifs types C, D et types E, F Substances et mélanges auto-échauffants, catégorie 1 et catégorie 2 Peroxydes organiques, type B Peroxydes organiques type C, D Peroxydes organiques type E, F		H250 H250 H260, H261 H261 H241 H242 H242 H251 H252 H241 H242 H242	Danger / Attention	  	R17 R17 (R15), (R15) (R15) R11 R11 R7 R7	Facilement inflammable Facilement inflammable Comburant
Gaz comburants, catégorie 1 Liquides comburants, catégories 1, 2 et catégorie 3 Substances solides comburantes, catégories 1, 2 et catégorie 3		H270 H271, H272 H272 H272, H272 H272	Danger / Attention		R8 R8, R9 R8, R9	Comburant
Gaz sous pression <ul style="list-style-type: none"> <li>Gaz comprimés</li> <li>Gaz liquéfiés</li> <li>Gaz liquéfiés réfrigérés</li> <li>Gaz dissous</li> </ul>		H280 H280 H281 H280	Attention	pas de pictogramme	pas de classification	
Corrosifs pour les métaux, catégorie 1		H290	Attention	pas de pictogramme	pas de classification	

\*Basé sur l'annexe I du Règlement 1272/2008/CE pour toutes les catégories de danger avec pictogramme SGH-UE, modifié par le règlement 286/2011

\*\*Basé sur la table de conversion de l'annexe VII du Règlement 1272/2008/CE, modifié par le règlement 286/2011

\*\*\*Specific Target Organ Toxicity, toxicité spécifique pour certains organes cibles

**PRODUITS DANGEREUX: nouvel étiquetage: tableau de concordance (2)**

DANGERS POUR LA SANTÉ						
Classes de dangers et catégories *	Eléments d'étiquetage NOUVEAU **			Eléments d'étiquetage ANCIEN		
Toxicité aiguë, catégories 1,2 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Orale</li> <li>• cutanée</li> <li>• inhalation</li> </ul> Toxicité aiguë, catégorie 3 <ul style="list-style-type: none"> <li>• orale</li> <li>• cutanée</li> <li>• inhalation</li> </ul>		H300 H310 H330	Danger		R28 R27 R26	Très toxique
		H301 H311 H331			R25 R24 R23	Toxique
Mutagène sur les cellules germinales, cat. 1A, 1B Cancérogène, catégories 1A, 1B Toxique pour la reproduction, catégories 1A, 1B STOT***une seule exposition, catégorie 1 STOT***expositions répétées, catégorie 1 Sensibilisation respiratoire, catégorie 1 Danger par respiration, catégorie 1		H340 H350, H350i H360F, H360D H370 H372 H334 H304	Danger		R46 R45, R49 R60, R61 R39 R48	Toxique
		H341 H351 H361f, H361d H371 H373			R42 R65	
Mutagène sur les cellules germinales, catégorie 2 Cancérogène, catégorie 2 Toxique pour la reproduction, catégorie 2 STOT***une seule exposition, catégorie 2 STOT***expositions répétées, catégorie 2		H341 H351 H361f, H361d H371 H373	Attention		R68 R40 R62, R63 R68 R48	Nocif
		H302 H312 H332		Attention		
Toxicité aiguë, catégorie 4 <ul style="list-style-type: none"> <li>• orale</li> <li>• cutanée</li> <li>• inhalation</li> </ul>		H314	Danger			R34, R35
		H318			R41	Irritant
Lésions oculaires graves, catégorie 1		H315 H319 H317	Attention		R38 R36 R43	Irritant
		H335 H336		pas de pictogramme	R67	
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT						
Danger pour le milieu aquatique, aigu, catégorie 1 Danger pour le milieu aquatique, chronique, catégorie 1		H400 H410	Attention / -		R50 R50/53	Dangereux pour l'environnement
		H411			R51/53	
Danger pour le milieu aquatique, chronique, catégorie 2		H420	Attention		R59	Dangereux pour l'environnement
Dangereux pour la couche d'ozone						

\*Basé sur l'annexe I du Règlement 1272/2008/CE pour toutes les catégories de dangers avec pictogramme SGH-UE, modifié par le règlement 286/2011

\*\*Basé sur la table de conversion de l'annexe VII du Règlement 1272/2008/CE, modifié par le règlement 286/2011

\*\*\*Specific Target Organ Toxicity, toxicité spécifique pour certains organes cibles

